Concours Capitale française de la Biodiversité 2022 "Paysage et biodiversité"



Cette édition récompensera les collectivités qui agissent de manière conjointe pour la valorisation des paysages et la préservation de la biodiversité : déclinaison des trames vertes, bleues, brunes, noires dans les documents d'urbanisme, conception et gestion écologique des espaces de nature, reconquête des paysages agricoles et des délaissés urbains.

Calendrier :

- 31 janvier 2022 : clôture des candidatures
- 1er semestre 2022 : évaluation des candidatures
- Mi juin 2022 : annonce du palmarès et cérémonie de remise des prix

Dans le cadre du Concours, vous pouvez aussi profiter d'un **cycle de webinaires "Paysage et biodiversité"**

Ce cycle de 5 webinaires "Paysage & Biodiversité" est proposé par la E.Communauté nature et environnement du CNFPT et les co-organisateurs du concours.

Depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité identifie et valorise les actions exemplaires des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité.

- Téléchargez le recueil Best-of "10 ans d’actions exemplaires du concours Capitale française de la Biodiversité" en cliquant ici

Infos pratiques

Les collectivités ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour candidater

Liens utiles
Télécharger le dossier de candidature